



**SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES
Section Académique de Paris**



La ville de Paris a récemment annoncé aux 37 collèges parisiens gérant en autonomie leurs services de restauration, sa volonté de procéder à leurs intégrations au sein des Caisses des Ecoles des Mairies d'arrondissement.

Ce projet une fois retenu par le Conseil de Paris, se réalisera sur 3 ans et s'imposera aux établissements concernés dès la prochaine rentrée scolaire pour certains d'entre eux.

Plusieurs raisons sont évoquées :

- difficultés pour recruter des personnels de cuisine qualifiés, faute d'attractivité des postes proposés.
- difficultés de gestion de ces personnels, empêchant d'assurer la continuité du fonctionnement des cantines (problèmes pour assurer les remplacements, complexité de l'encadrement hiérarchique et fonctionnel des personnels ...)
- nécessité d'harmoniser la prestation de restauration pour tous les collèges parisiens et de proposer aux familles une continuité entre le 1^{er} et le 2nd degré.
- difficultés dans la gestion budgétaire de ces services, vécue comme une charge lourde par les personnels en EPLE.
- nécessité de renouveler les pratiques en EPLE avec la mise en œuvre des nouvelles réglementations en termes de confection des menus (loi Egalim) et de mise en place du plan alimentation durable.

Lors des réunions de présentation, les intervenants de la Ville de Paris ont conclu qu'« il était temps de confier la gestion de la restauration scolaire aux personnes dont c'est le métier ».

Ce projet impactera donc les personnels et services de gestion en EPLE :

- dans leurs métiers, le service de restauration ayant toujours constitué un des éléments centraux de la gestion d'un EPLE.
- dans leurs statuts, qui ne pourront qu'être encore plus fragilisés par le transfert de ce champ de responsabilités.

Nous tenons en conséquence à faire état de toutes nos réserves pour ce projet qui ne se justifie à nos yeux que par des motivations liées aux restrictions budgétaires dans les services publics:

- Les difficultés évoquées dans la gestion des ressources humaines ne sont que la conséquence **d'une absence totale de volontarisme dans le recrutement de personnels titulaires** : les difficultés évoquées par la Ville de PARIS concernent les recrutements de personnels contractuels, les contrats proposés n'assurant ni une rémunération, ni des statuts et conditions de travail attractifs...
L'organisation des sessions de recrutement par concours (la dernière datant de 2015) pour ce type de métiers ont toujours trouvé en nombre leurs candidats.
- Les difficultés rencontrées par nos collègues gestionnaires en EPLE ne sont que la conséquence d'une absence de valorisation de la fonction administrative par le Ministère de l'Education Nationale.
Le gel des rémunérations, la quasi absence de suivi des carrières, les manques dans le domaine de la formation professionnelle, le manque de personnels dans les services d'intendance et de gestion, sont autant de freins à la bonne gestion de missions plus complexes sur un plan technique et financier



SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHEQUES
Section Académique de Paris



- **Cette situation est d'autant plus regrettable que dans les rares établissements dotés convenablement en personnels, le service de restauration et d'hébergement en régie autonome répond non seulement aux nouvelles exigences réglementaires**, avec le concours des groupements de commandes académiques coordonnés par nos collègues des cités scolaires concernées et des référents techniques mis à disposition par la collectivité, **mais donne de surcroît entière satisfaction aux familles et aux personnels.**

Permettant d'adapter l'offre aux besoins et demandes propres à chaque établissement, ce service a également une finalité pédagogique et constitue un véritable vecteur d'amélioration du climat scolaire et social d'un établissement.

La qualité des repas confectionnés sur place n'est pas comparable avec une organisation centralisée et quasi industrielle : sans parler des liaisons froides et des repas servis après réchauffage, les personnels de cuisine perdent quoiqu'il en soit la main sur la proposition de plats, le choix et l'assaisonnement des produits, l'ajustement des quantités proposées ... : leurs missions se réduisent à des fonctions d'exécutants et à une production « à la chaîne » de repas.

La mission restauration en EPLE ne peut pas se réduire à un défi de gestion de ressources humaines, de respect des nouvelles normes et de maîtrise des coûts ! Dans un pays à tradition culinaire, elle fait partie de l'éducation !

La nécessité d'harmoniser les services de restauration entre établissements évoquée par la Ville de Paris, ne nous paraît donc pas souhaitable et n'est d'ailleurs demandée ni par les parents d'élèves, ni par les personnels et les enseignants.

- **Enfin et surtout, quelles seront les conséquences de ce projet sur les effectifs des services administratifs, de gestion et de comptabilité en EPLE ?**

La diminution des budgets des établissements et des volumes financiers traités dans les agences comptables ne sera pas sans impact sur le nombre de postes affectés. **Il est nécessaire de faire en sorte que cette « reprise » des services de restauration ne fragilise pas encore plus la situation des personnels en EPLE.**

Et ce d'autant plus que les partenariats avec les caisses des écoles ne supposent pas une externalisation complète de la prestation de restauration : les inscriptions et facturations dépendent en effet entièrement des données remontées par les établissements et dans certains cas, les régies d'encaissement sont assurées en interne dans les établissements.

Les familles se retrouvent également avec un double interlocuteur, rendant plus fastidieux les éventuels besoins d'ajustements tarifaires ou de facturation.

Il nous paraît donc essentiel que l'ensemble des personnels concernés par ce projet, transmettent ces remarques lors de leurs prochains échanges avec la Collectivité parisienne afin de pouvoir préserver nos statuts et conditions de travail, ainsi que la qualité des prestations proposées.

Les membres du Bureau académique SNASUB FSU .